

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-CHG-10-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

### **BIC - Frais et charges - Conditions générales de déduction - Exercice de rattachement des frais et charges**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Frais et charges

Titre 1 : Conditions générales de déduction des frais et charges

Chapitre 3 : Exercice de rattachement des frais et charges

#### **1**

Les conditions générales de déduction prévoient que les entreprises doivent respecter des règles en ce qui concerne l'exercice d'imputation des charges, ne leur permettant pas de les déplacer librement d'un exercice à un autre.

#### **10**

Le présent chapitre sera consacré à l'étude :

- des règles de rattachement des frais et charges, ainsi qu'à leurs atténuations (section 1, cf. [BOI-BIC-CHG-10-30-10](#)) ;
- de l'exception posée par les dispositions de l'[article 302 septies A ter A du code général des impôts](#) relatives à la comptabilité super-simplifiée (section 2, cf. [BOI-BIC-CHG-10-30-20](#)).